



**ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNICATION

COMMUNIQUÉ de PRESSE

CP n° 15 du 27 juin 2024

FORMATION INITIALE : LA CFDT ARRACHE UN STATUT D'ÉLÈVE FONCTIONNAIRE POUR LES LAURÉATS DE CONCOURS EN M1

Le comité social d'administration du ministère de l'éducation nationale (CSA MEN) a été consulté aujourd'hui sur le projet de décret modifiant les conditions de recrutement des corps enseignants et de personnels d'éducation. Il institue le recrutement avec un concours niveau licence.

Le ministère a enfin répondu à une demande constante de la CFDT de rémunérer statutairement les [lauréat.e.s](#) de concours externes. Ces [dernier.e.s](#) auront un statut d'élèves fonctionnaires et bénéficieront ainsi d'une rémunération à l'indice 366, soit 1400 euros nets, contre la gratification de 900 euros annoncée au printemps.

La CFDT salue cette avancée. Elle est le fruit d'un travail acharné par les militant.es CFDT à tous les niveaux de décision.

Pour autant, cette régularisation du statut des lauréats ne règle pas tous les problèmes que pose cette réforme :

- Le calendrier reste intenable pour les personnels chargés de mettre en œuvre les mesures. L'impact des évolutions sur leurs conditions de travail n'a jamais été pris en compte.
- Le décret prévoit une inégalité de formation selon les concours et les statuts des lauréat.e.s. Si certain.e.s lauréat.e.s auront bien deux ans de formation donnant lieu à l'obtention d'un master, d'autres devront se contenter d'une seule année. Enseigner est un métier qui s'apprend et qui nécessite un volume de formation initiale conséquent.
- Les zones d'incertitudes autour de la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants et CPE restent très importantes. Le travail est loin d'être terminé.
- Les contenus de concours niveau licence ne permettent pas d'envisager des épreuves suffisamment professionnelles et restent sur des compétences disciplinaires pas toujours pertinentes.
- Le financement des modules de préparation et des licences préparatoires au professorat des écoles reste très incertain.

La CFDT Education Formation Recherche Publiques a refusé de se prononcer sur un projet qui reste instable et elle continue de demander le report de la mise en œuvre de cette réforme.